

Les subsides

américain est au Canada, comparativement à 60 p. 100 dans l'autre sens.

Les conséquences au Canada vont être beaucoup plus marquées qu'aux États-Unis, pourtant, notre Parlement et nos comités parlementaires vont avoir moins de temps que le Congrès américain pour examiner cette entente. Par exemple, le Congrès américain va avoir 90 jours pour étudier l'accord après sa signature par le président et le premier ministre le 2 janvier. Quatre-vingt-dix jours, cela signifie qu'il aura jusqu'au 1^{er} avril pour l'étudier et pourtant, le gouvernement nous demande de terminer notre examen de cette question au plus tard le 15 décembre, après que le comité aura tenu des audiences à Ottawa pendant deux semaines et qu'il en aura passé deux autres à voyager à travers le Canada, ne s'arrêtant qu'une seule journée dans chacune des provinces.

Nous n'avons même pas le document juridique. Pour le moment, nous ne disposons que du texte de 35 pages intitulé «Éléments de l'Accord». On nous dit que ce texte de 35 pages va grossir au point de devenir un document juridique de 900 à 1 200 pages. Or, le gouvernement demande aux syndicats, aux milieux d'affaires, aux universitaires, aux spécialistes et aux parlementaires de notre pays d'examiner ces éléments et de prendre une décision sans jamais avoir eu sous les yeux le document intégral et les subtilités juridiques. C'est tout à fait inacceptable. Ce n'est pas ainsi que nous avons l'habitude de faire les choses chez nous. Ce n'est pas conforme à notre tradition.

En tant que membre du comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, depuis le peu de temps que nous étudions cette affaire et que nous entendons chaque jour le témoignage d'un spécialiste différent, je commence à découvrir de nouvelles dimensions à cet accord. Les spécialistes qui témoignent devant nous nous signalent des aspects inédits. Voilà ce qui se produit quand nous avons un bon débat. Plus on examine un accord ou un projet de loi et plus on découvre des implications auxquelles personne n'avait songé. Quand je lis un texte pour la deuxième, la troisième et la quatrième fois, j'y découvre des choses que je n'y avais pas vues la première fois. Malheureusement, le gouvernement nous presse et nous empêche d'examiner à fond le sujet comme nous le voulons, tout particulièrement en nous privant du document juridique.

Quand, le 5 octobre, le premier ministre a déposé ces Éléments de l'Accord comportant 35 pages, il nous a dit—c'était déjà écrit dans l'Accord—que nous serions saisis du document juridique dans les trois semaines. Sept semaines se sont déjà écoulées, et nous n'avons toujours pas le document juridique. Les premiers ministres des provinces se réunissent cette semaine. Ils n'ont pas le texte juridique non plus. Je suppose que nous n'aurons qu'une semaine ou deux pour étudier un texte juridique de 1 000 ou 1 200 pages et que nous devons répondre par un oui ou par un non quand on nous demandera s'il est bon ou mauvais, même s'il touche tous les aspects de notre vie.

Entre autres questions sérieuses, on se demande ce qui adviendra des politiques sur la concurrence, notamment le régime antitrust et les pratiques monopolistiques des deux

pays. Dans cet accord, on met davantage l'accent sur le marché prétendument libre, mais beaucoup d'experts se demandent si le marché est vraiment libre en raison de la concentration, des pratiques monopolistiques, de la fixation abusive des prix et ainsi de suite. Le droit régissant la concurrence aux États-Unis est différent de celui qui existe au Canada, et on se demande si nous avons toujours la possibilité de modifier la loi pour empêcher les prises de contrôle, la concentration et les manœuvres commerciales visant à restreindre la concurrence et à manipuler les prix. Toutes ces questions qui n'ont pas été étudiées ont de quoi nous préoccuper.

J'ai parlé du processus parce que je le trouve terrible. C'est une question complexe, compliquée. Elle suscite beaucoup d'inquiétudes chez les Canadiens. Nous n'avons pas le temps de l'étudier sérieusement.

Je parlerai maintenant de la question des emplois, surtout les emplois détenus par des femmes. Comme j'ai essayé de le dire dans la question que j'ai posée à la ministre quand elle était à la Chambre, nous avons eu toutes sortes d'évaluations, d'études et d'hypothèses sur le nombre d'emplois qui pourraient être perdus ou créés par suite de cet accord. Le Conseil économique a d'abord dit que nous aurions peut-être 350 000 emplois de plus, mais cette étude a été effectuée avant que l'accord ne soit rendu public. Elle était basée sur l'hypothèse d'une augmentation de la productivité de 5 p. 100 par année et d'un accès total aux marchés américains, y compris celui de la défense. Nous avons appris récemment que l'évaluation du Conseil économique était complètement erronée, surtout d'après ce que nous savons de cet accord.

Dans une étude publiée cette semaine, Infometrica affirme que ses prévisions les plus récentes basées sur une analyse effectuée cette semaine contredisent celles que le Conseil économique du Canada a publiées en septembre dans une étude controversée.

M. McDermid: D'après cette étude plus récente, quel est maintenant le nombre d'emplois qui seront créés?

M. Allmand: Environ 110 000. Ce qui compte, c'est que les études arrivent à des conclusions opposées. Une étude effectuée par le ministère de l'Expansion industrielle régionale disait que 228 000 emplois pourraient disparaître dans 17 industries. Dans une étude précédente, Infometrica avait dit que 300 000 emplois pourraient être supprimés. L'industrie des pièces de rechange pour automobiles a dit qu'elle pourrait perdre 20 000 emplois et l'industrie vinicole a dit qu'elle pourrait en perdre 10 000. Selon une étude effectuée par la ville de Montréal, 100 000 emplois pourraient disparaître dans cette ville.

Le fait est que ces études contradictoires suscitent de très vives inquiétudes chez les Canadiens, d'autant plus que le gouvernement n'a pas produit de véritable étude d'impact sérieuse. Le Canadien qui occupe présentement un bon emploi depuis 20 ans se demande si son emploi est menacé. Il n'est pas convaincu par les belles paroles des ministériels qui promettent toutes sortes de nouveaux emplois. Il ne sait pas s'il sera capable de s'adapter à un nouvel emploi. S'il a 45 ou 50 ans, il se demande s'il y aura des programmes de recyclage en masse. Les travailleurs devront-ils quitter la localité où ils ont perdu leur emploi pour aller s'établir là où se trouve le nouvel emploi? Il n'y a pas d'information à ce sujet.